

—

RAPPORT DE GESTION 2016

GROUPE AGRICA



Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
--	----------

CHIFFRES-CLÉS	4
----------------------	----------

RÉSOLUTION	10
-------------------	-----------

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
--	-----------

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2016	13
--	-----------

1. Ouverture et Organisation de l'Assemblée Générale ordinaire	13
2. Approbation du procès-verbal	13
3. Présentation des chiffres-clés	13
4. Rapport de gestion du Conseil d'administration	13
5. Présentation de la résolution	15
6. Interventions des organisations syndicales et professionnelles	15
7. Débat	21
8. Opération de vote de la résolution	21
9. Clôture de l'Assemblée Générale	21

Rapport du **Conseil d'administration**

Afin de rendre possible l'adaptation du Groupe aux nouveaux enjeux de la protection sociale complémentaire (exigences prudentielles, régime unifié de retraite complémentaire, fin des clauses de désignation), le Conseil d'administration de GROUPE AGRICA a choisi d'engager des travaux sur trois sujets stratégiques, à savoir la construction de la SGAPS, les travaux d'instruction du projet AGRICA PRÉVOYANCE et les travaux préparatoires à la fusion des régimes Agirc-Arrco.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2016

◆ Construction de la SGAPS

Considérant les dispositions de la directive Solvabilité 2 et l'avis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui avait souligné le partage d'une marque commerciale commune ainsi que des moyens communs au travers du GIE AGRICA GESTION, les Conseils d'administration des trois institutions de prévoyance du Groupe avaient reconnu l'existence d'un groupe prudentiel et décidé unanimement de poursuivre les études sur les moyens de sa concrétisation. Pour ce faire, deux options avaient été retenues pour étude : la constitution d'une société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) ou la fusion des trois institutions de prévoyance.

Réunis le 28 juin 2016, les Conseils d'administration des trois institutions de prévoyance d'AGRICA, à l'issue d'une phase d'étude préparatoire des enjeux et problématiques des deux options, ont fait le choix de créer une SGAPS. Consécutivement, les travaux ont été engagés afin que cette SGAPS soit créée avant la fin de l'exercice 2017, date limite fixée par les textes.

Les partenaires sociaux du Groupe se sont alors organisés en un « groupe de travail Stratégie » qui associe les administrateurs du Conseil de l'association sommitale GROUPE AGRICA ainsi que les Présidents et Vice-présidents des institutions de prévoyance. Ce groupe de travail s'est dès lors réuni mensuellement afin de pouvoir être en mesure de soumettre les textes finaux aux Assemblées Générales des institutions de prévoyance de juin 2017, en vue d'un dépôt du dossier complet à l'ACPR au cours de l'été 2017. En termes de méthode, une organisation dite « en mode projet » a été mise en place afin de permettre une alimentation continue des réflexions et travaux du groupe de travail et ainsi favoriser l'information et le dialogue entre les parties prenantes d'AGRICA. Il convient ici de souligner que ce *modus operandi* a d'ailleurs permis d'obtenir dès janvier 2017 un premier accord de principe de l'ACPR sur les projets de statuts de la SGAPS, l'adaptation des statuts des IP et enfin sur le projet de convention d'affiliation organisant la coordination centralisée, la solidarité financière, l'influence dominante et les pouvoirs de sanctions de la SGAPS.

Après approbation de ces documents par les Assemblées Générales des trois institutions de prévoyance du Groupe, un dossier de constitution de la SGAPS sera transmis pour approbation à l'ACPR, qui disposera d'un délai de trois mois pour l'instruire. À l'issue de cette période, avec l'aval de l'autorité de contrôle, l'Assemblée Générale constitutive de la SGAPS « AGRICA PRÉVOYANCE » pourra être tenue dès octobre 2017, pour un effet au 1^{er} janvier 2018.

◆ Le projet « AGRICA PRÉVOYANCE »

Conformément au processus de réflexion stratégique engagé, les institutions du Groupe AGRICA ont décidé de réaffirmer leur ancrage agricole pour assurer leur développement, et donc celui du Groupe, en se prononçant en faveur d'un renforcement du partenariat avec les acteurs de l'assurance du monde agricole à savoir le Crédit Agricole, Groupama, et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). L'« offre agricole » est ainsi née pour permettre la conjugaison des atouts et spécificités des quatre partenaires et proposer au monde agricole des contrats d'assurances collectives adaptés à ses problématiques en matière de Santé et de Prévoyance.

Fort du succès de l'offre agricole et afin de conforter cette dynamique de croissance en veillant à préserver son cadre d'élaboration agricole et paritaire, AGRICA, le Crédit Agricole et Groupama ont souhaité s'engager plus avant, ensemble, afin de créer un projet commun faisant du Groupe AGRICA l'organe paritaire de développement de l'offre collective agricole.

L'objectif ainsi affiché est de promouvoir auprès de l'ensemble des entreprises et salariés du secteur agricole et agroalimentaire, une protection sociale complémentaire de qualité disposant de fondamentaux solides sur les plans opérationnels, économiques, et prudentiels, en construisant ensemble un projet de développement pour AGRICA.

Afin de structurer les bases de ce projet commun qui portera le nom d'« AGRICA PRÉVOYANCE », les trois partenaires ont débuté les études de préfiguration selon une méthodologie définie, précise et séquencée, accompagnés d'un cabinet spécialisé en stratégie et transformation. Les travaux ont donné lieu régulièrement à des restitutions régulières des avancées de cette construction aux administrateurs des institutions de prévoyance et de l'association sommitale du Groupe.

◆ Processus de rapprochement des institutions de retraite complémentaire du Groupe

En mars 2016, l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP a invité par voie de courrier le Groupe à exprimer sa position quant au rapprochement des institutions de retraite complémentaire. Pour rappel, l'article 8 de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 13 mars 2013 pose une obligation de rapprochement aux groupes de protection sociale dont l'activité « retraite complémentaire » représente moins de 10 % de l'activité des régimes. Si des exceptions étaient jusqu'alors admises, les positionnements ont évolué et l'ICAAC a donc invité le Groupe AGRICA à exprimer la voie choisie pour le rapprochement de ses institutions de retraite complémentaire avec celles d'un autre groupe de protection sociale, avant le 30 juin 2016.

En réponse, les institutions du Groupe ont décidé de lancer un appel d'offres auprès de tout opérateur d'institution de retraite complémentaire dépassant, avec AGRICA, le plancher des 10 % imposé par l'ANI de 2013, puis de travailler, dès septembre, à l'élaboration d'un cahier des charges dans la perspective de sélectionner, d'ici juin 2017, le GPS le plus à même de préserver son souhait réaffirmé d'unité du monde agricole. En juillet 2016, un nouveau courrier de l'ICAAC a réitéré l'impérieuse nécessité pour le Groupe AGRICA de soumettre un dossier de rapprochement de ses institutions de retraite complémentaire avec un autre groupe de protection sociale au plus tard le 15 novembre 2016. Aussi, les administrateurs de Groupe AGRICA se sont mis majoritairement d'accord sur la rédaction d'un courrier, adressé le 28 novembre aux opérateurs de la retraite complémentaire, afin de connaître leurs intentions.

Un retour était attendu pour le 31 décembre 2016 et 4 opérateurs (AG2R-La Mondiale, Humanis, Klésia, Alliance Professionnelle) ont fait ainsi acte de candidature. Les dossiers ont fait l'objet d'un examen approfondi par le groupe de travail Stratégie, et ont alimenté les travaux 2017 des Conseils d'administration de Groupe AGRICA et des IRC.

◆ Adoption des nouveaux statuts et mise en place de nouvelles instances

Amorcés en 2015, les Conseils d'administration des IRC du Groupe AGRICA ont finalisé en 2016 les travaux liés à la mise en conformité de leurs statuts avec les nouveaux modèles adoptés par les fédérations Agirc-Arrco. Les évolutions statutaires et le nouveau mandat des Conseils d'administration sont entrés en vigueur au 28 septembre 2016, date d'approbation implicite des nouveaux statuts par le Ministère. La composition des Conseils d'administration est demeurée inchangée pour le collège des employeurs, tandis qu'une répartition égalitaire a été mise en place pour le collège des salariés attribuant 3 sièges à chaque organisation syndicale représentative.

Au titre des changements importants, comme annoncé l'année dernière, les Assemblées Générales ont été remplacées par des comités paritaires d'approbation des comptes (CPAC) comprenant 40 membres titulaires et 10 membres suppléants, contre 200 délégués en AGRICA RETRAITE AGIRC et 300 délégués en CAMARCA.

Une autre instance a également vu le jour suite à la mise en place de ces nouveaux statuts, à savoir la Commission de contrôle, composée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants. Cette commission a pour principale mission de vérifier chaque année les comptes de l'institution.

Les CPAC des deux IRC se sont ainsi réunis les 22 février et 9 juin 2017 et les Commissions de contrôle le 13 avril 2017.

◆ Conclusion

Voilà déjà 20 ans que le Groupe AGRICA œuvre à sécuriser la retraite complémentaire des salariés agricoles et à proposer une offre paritaire pour la prévoyance, la santé et la retraite supplémentaire.

À l'aube de décisions importantes pour le Groupe, la volonté demeure la même, celle d'être au service des salariés et des entreprises du monde agricole et de son prolongement agroalimentaire au travers d'un développement d'offres de protection sociale complémentaires adaptées à leurs besoins, et de qualité.

1,2513 €
Valeur du point Arrco
au 1^{er} novembre 2016

0,4352 €
Valeur du point Agirc
au 1^{er} novembre 2016

Chiffres-clés

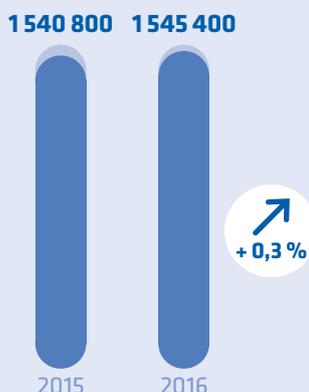
Résultats démographiques et techniques

Institutions de retraite complémentaire

ENTREPRISES ADHÉRENTES



COTISANTS



RÉPARTITION DES COTISANTS EN RETRAITE SELON LEUR STATUT



RETRAITE ANNUELLE MOYENNE

CAMARCA



AGRICA RETRAITE AGIRC



RETRAITÉS



NOUVELLES LIQUIDATIONS

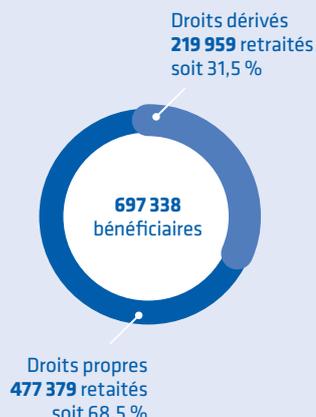


DÉLAIS MOYENS DE LIQUIDATION

Délai de premier paiement
(indicateur L2.17)
CAMARCA : 45 jours
AGRICA RETRAITE AGIRC : 33 jours

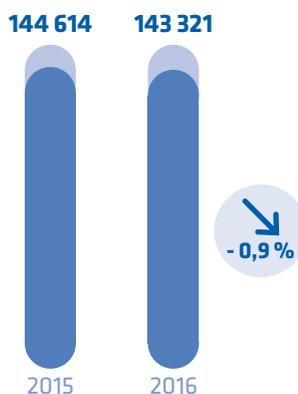
Délai de paiement définitif suite à provisoire (indicateur L2.34)
CAMARCA : 64 jours
AGRICA RETRAITE AGIRC : 74 jours

BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE DROITS

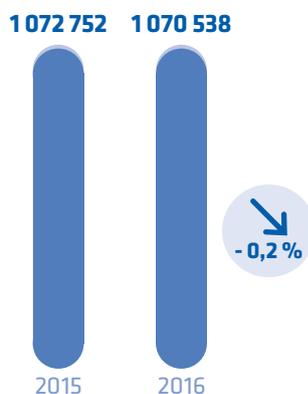


Institutions de prévoyance (prévoyance, santé, épargne*)

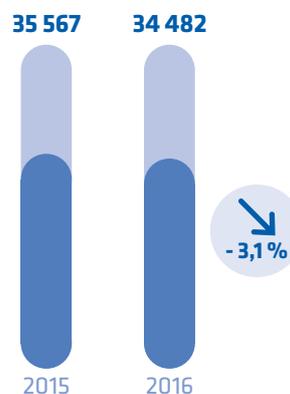
ENTREPRISES ADHÉRENTES



COTISANTS



CONTRATS SOUSCRITS PAR LES RETRAITÉS



* Retraite supplémentaire et épargne salariale.

PRÉVOYANCE (INCAPACITÉ, INVALIDITÉ, DÉCÈS, OBSÈQUES)

141 975 entreprises adhérentes
1 062 781 cotisants actifs
14 337 cotisants retraités

SANTÉ

68 609 entreprises adhérentes
704 107 personnes protégées
26 313 cotisants protégés au titre de la loi Évin (retraités, personnes en invalidité et personnes en recherche d'emploi)

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

15 787 entreprises adhérentes
307 133 cotisants actifs

ÉPARGNE SALARIALE

826 entreprises adhérentes
15 139 porteurs de parts de FCPE
27 310 salariés épargnants potentiels à AGRICA Épargne

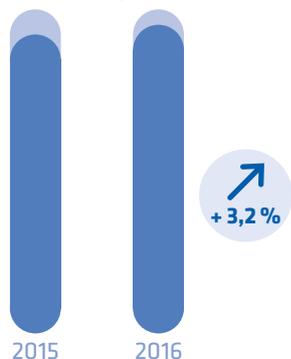
RÉPARTITION DES COTISANTS AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE SELON LEUR SECTEUR PROFESSIONNEL



Résultats financiers

COTISATIONS

2,69 Md€⁽¹⁾ 2,77 Md€⁽²⁾



⁽¹⁾ Dont 0,58 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,11 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,58 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,19 Md€ en retraite.

PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS

2,89 Md€⁽¹⁾ 2,95 Md€⁽²⁾



⁽¹⁾ Dont 0,42 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,47 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,42 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,53 Md€ en retraite.

Fonds social

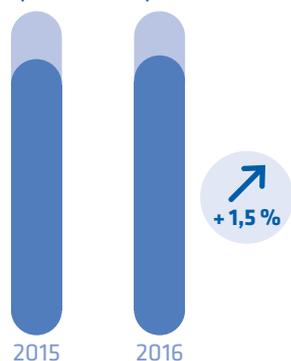
RESSOURCES DISPONIBLES

12 846 K€



RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

46,4 M€ 47,1 M€

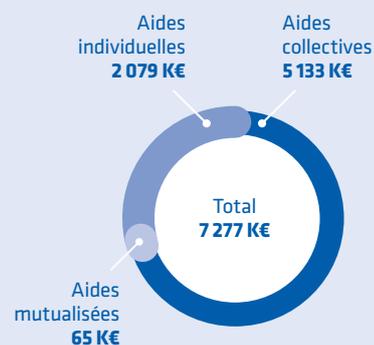


FONDS GÉRÉS PAR LE GROUPE

7,05 Md€ 7,45 Md€

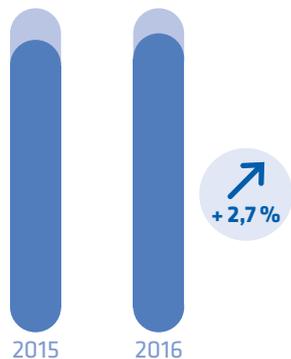


AIDES ACCORDÉES PAR LES INSTITUTIONS



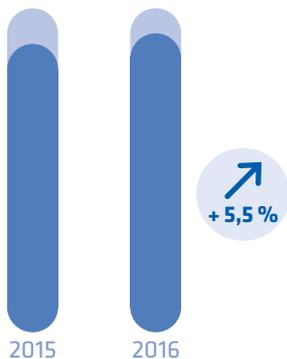
RÉSERVES DES INSTITUTIONS DU GROUPE

2,18 Md€ 2,24 Md€



FONDS PROPRES COMBINÉS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

856,9 M€ 903,9 M€



Indicateurs

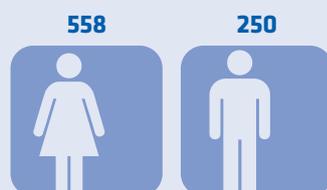
sociaux et environnementaux

Informations sociales

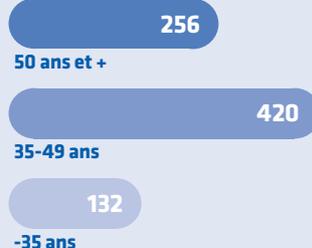
Emploi

EFFECTIF TOTAL : 808 PERSONNES

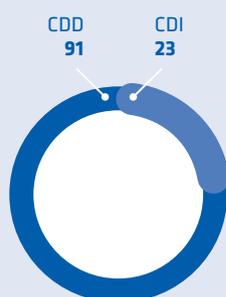
RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



PYRAMIDE DES ÂGES



NOMBRE D'EMBAUCHES



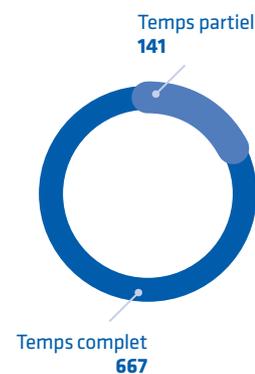
Licenciements CDI : 11 personnes

RÉMUNÉRATION MENSUELLE



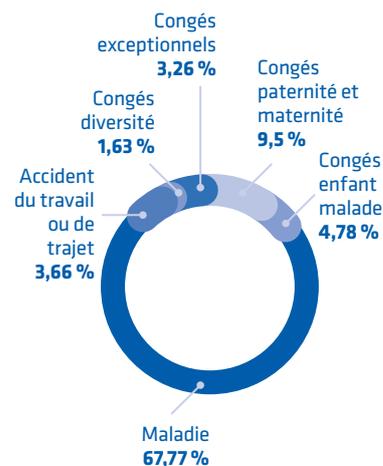
Organisation du temps de travail

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL ET TEMPS COMPLET



ABSENCES PAR CATÉGORIE

Taux d'absentéisme : 4,98 %
(4,74 % en 2015)



Relations sociales

NOMBRE D'ACCORDS EN COURS

Accord de branche

- ◆ Convention collective nationale de travail du personnel des institutions de retraite complémentaire du 9 décembre 1993

Accords d'entreprise

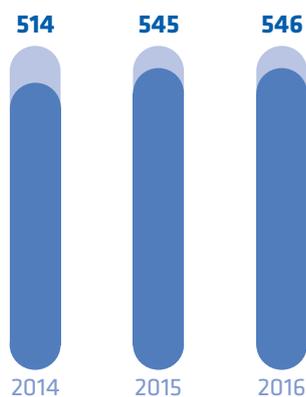
- 2 sur le statut collectif
- 5 sur le temps de travail
- 7 sur la rémunération
- 2 sur la protection sociale
- 1 sur la mobilité
- 3 sur la diversité
- 4 sur les instances du personnel

- ◆ Nombre d'accords signés : 7
- ◆ Nombre de réunions des IRP (CE, CHSCT, DSE, DP Paris et Régions) : 84

Santé et sécurité

ACCIDENTS DE TRAVAIL ET TRAJETS

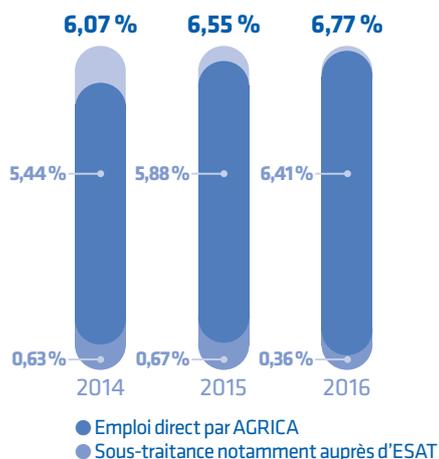
Nombre de journées non travaillées



Nombre d'accidents en 2016 : **14** (18 en 2015)
 Nombre de réunions du CHSCT : **5** dont 1 réunion extraordinaire

EMPLOI HANDICAP ET SOUS-TRAITANCE

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap



Formation

NOTE D'ORIENTATION DE LA FORMATION

- ◆ Accompagner les compétences individuelles des collaborateurs selon 2 axes : les formations permettant le maintien ou l'évolution dans le poste et les formations permettant l'acquisition d'une certification ou d'un diplôme.
- ◆ Renforcer le professionnalisme des équipes par des actions collectives selon 3 axes : les actions de formation ciblées par « métiers », les parcours de formations d'AGRICIA, les formations permettant de piloter l'activité dans un contexte en changement.

FORMATION CONTINUE

Montant en 2016 : **1 483 567 euros**
 (1 399 007 euros en 2015)
 Soit 4 % de la masse salariale

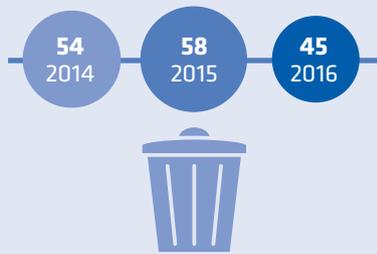
STAGES

- ◆ Nombre de stagiaires : **540** (563 en 2015)
- ◆ Nombre d'heures de stage en 2016 : **12 588 heures** (11 612 en 2015)
- ◆ Nombre de stagiaires par rapport à l'effectif total : **66,56 %**

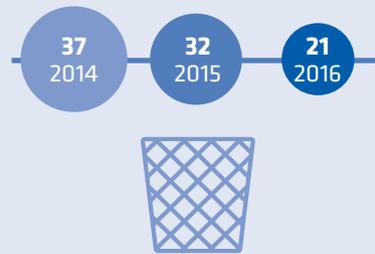
Informations environnementales

Tri sélectif des déchets

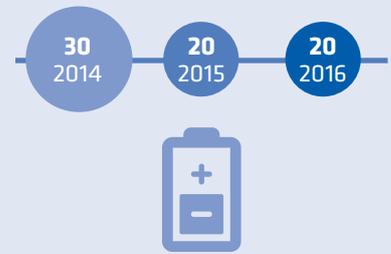
DIB (DÉCHETS INERTES) en tonnes



PAPIER / CARTON en tonnes

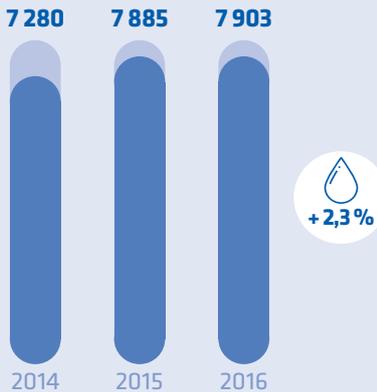


PILES en litres

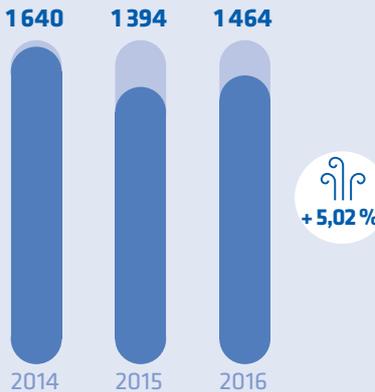


Utilisation durable des ressources

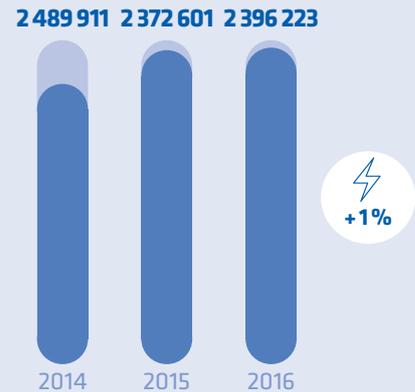
CONSOMMATION D'EAU en m³



CONSOMMATION CPCU en tonnes vapeur



CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ en kW



Sous-traitance et fournisseurs

100 % des appels d'offres du Service Achats incluent des critères sociaux et environnementaux.

100 % des nouveaux fournisseurs sont signataires de la charte fournisseur.



Résolution

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

◆ **Première et unique résolution : approbation du rapport**

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale Groupe AGRICA, réunie le 14 juin 2017, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté et donne *quitus* au Conseil d'administration. »

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Vice-président

◆ Guy CHÂTEAU FNCA

Administrateurs titulaires

◆ Gilbert KEROMNES Coop de France

◆ Emmanuel PARIS Coop de France

◆ Carole WAIBEL Coop de France

◆ Jacques BOYER FNCA

◆ Isabelle GODENÈCHE FNCA

◆ Jean-Pierre VAUZANGES FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

◆ Claude COCHONNEAU FNSEA

◆ Clément FAURAX FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

◆ Éric GELPE UDSG

Auditeurs

◆ Évelyne SERGENT FNEMSA

◆ Jean-Pierre DECOOL UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Président

◆ Pascal LEFEUVRE CFE-CGC

Administrateurs titulaires

◆ Alain DYJA CFE-CGC

◆ Bernard JOLIVET CFE-CGC

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Jean-Marie BLIN CFTC

◆ Jean-Maurice PAUL CFTC

◆ Josseline BORIES FGA-CFDT

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT

◆ Éric POMMAGEOT FGA-CFDT

◆ Joël COLPIN FNAF-CGT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Patricia DREVON FO

Auditeur

◆ Alain AUZEMERY UNSA AA

◆ Poste vacant

Composition du Conseil d'administration au 28 avril 2017.

BUREAU GROUPE AGRICA

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

Vice-président

◆ Guy CHÂTEAU FNCA

Membres du Bureau

◆ Emmanuel PARIS Coop de France

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Claude COCHONNEAU FNSEA

◆ Jean-Pierre DECOOL UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

Président

◆ Pascal LEFEUVRE CFE-CGC

Membres du Bureau

◆ Jean-Marie BLIN CFTC

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Patricia DREVON FNAF-CGT

Auditeur

◆ Alain AUZEMERY UNSA AA

COMITÉ D'AUDIT GROUPE AGRICA

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 3

Membres

◆ Gilbert KEROMNES Coop de France

◆ Jean-Pierre VAUZANGES FNCA

◆ Claude COCHONNEAU FNSEA

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 3

Président

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

Membres

◆ Jean-Marie BLIN CFTC

◆ Patricia DREVON FO

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 2016

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 16 juin 2016 à 10h45, l'Assemblée Générale ordinaire de Groupe AGRICA s'est réunie aux Salons de l'Aveyron – 75012 Paris sous la présidence de :

M. Guy CHÂTEAU, Président du Conseil d'administration.

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence.

Les délégués ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom propre qu'en leur qualité de représentant.

Conformément à l'article 9.2.2 des statuts de Groupe AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire ne peut valablement délibérer que sous réserve de la représentation de chaque institution de retraite complémentaire, d'au moins la moitié des membres de l'association et de la moitié des délégués présents ou représentés, soit 71 sièges sur 142. Le Président constate que :

73 délégués sont présents ou représentés, soit **113** sièges et **456** voix, dont :

- ◆ collège des adhérents : **30** délégués, soit **56** sièges (totalisant **241** voix sur 300),
- ◆ collège des participants : **43** délégués, soit **57** sièges (totalisant **215** voix sur 300).

Les conditions de *quorum* étant réunies, le Président constate que l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs **Mme Anne GAUTIER** (FNEMSA) dans le collège des adhérents et **Mme Dominique BLIN** (CFTC) dans le collège des participants.

M. GIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire d'examiner les points suivants :

- ◆ approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2015 ;
- ◆ présentation des chiffres-clés ;
- ◆ rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- ◆ présentation de la résolution ;
- ◆ interventions des organisations syndicales et professionnelles, qui sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de l'Assemblée (Mmes Florence DUFOUR & Véronique MORACCHINI) ;
- ◆ débat général ;
- ◆ opération de vote de la résolution.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2015.

En l'absence d'intervention, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES CHIFFRES-CLÉS

Le Président donne la parole à M. François GIN pour présenter les chiffres-clés relatifs à l'exercice écoulé.

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence de remarques, il propose aux délégués de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration de GROUPE AGRICA sur l'exercice 2015, communiqué préalablement à chaque délégué, et composé comme suit :

« L'exercice 2015 aura sans nul doute été synonyme de changement, tant pour le Groupe AGRICA que pour son environnement et celui de ses institutions membres.

En effet, l'année a été marquée par les premières concrétisations de l'offre agricole du Groupe AGRICA, mais également par les impacts de l'accord national sur les retraites complémentaires. Par ailleurs, 2015 fut également une année de réflexion, ceci notamment dans le cadre de Solvabilité 2 et de la reconnaissance de l'existence d'un groupe prudentiel.

◆ Faits marquants année 2015 :

I. ACCORD NATIONAL SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DU 30 OCTOBRE 2015

Ce nouvel accord très attendu, signé par les partenaires sociaux le 30 octobre 2015, comporte des mesures d'applicabilité immédiate et des modifications profondes du dispositif sur les retraites complémentaires des salariés à compter de 2019.

Parmi les premières figurent la mise en place, pour une durée de 3 ans, d'une revalorisation moindre des pensions de retraite avec une indexation inférieure d'un point à l'inflation, le décalage de la date de revalorisation des pensions de façon pérenne (au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} avril), une augmentation du coût d'achat du point, ainsi que le renouvellement de la contribution exceptionnelle temporaire (CET). À noter qu'un élément fondamental de cet accord repose sur la création d'un régime unifié, issu de la fusion de l'Agirc et de l'Arcco et couplée à d'autres actions mises en place à compter de 2019.

Il convient aussi de relever en 2019, la mise en place, pour les générations nées à partir de 1957, d'un dispositif de coefficients de solidarité ou de coefficients majorants visant à inciter les salariés à travailler plus longtemps. Aussi, un salarié remplissant les conditions de départ à taux plein et faisant valoir ses droits à la retraite avant l'âge de 67 ans, se verra appliquer un coefficient de minoration de 10 % pendant les trois premières années de la retraite. S'il travaille plus longtemps, un coefficient de majoration lui sera alors appliqué, étant précisé que ce système de coefficients solidarité ou majorants est valable jusqu'à l'âge de 67 ans maximum. Cet accord prévoit également une nouvelle baisse des dépenses de gestion de 300 millions d'euros sur la période triennale 2019-2022, qui s'ajoute à celle qui découle de l'article 8 de l'accord du 13 mars 2013.

L'ensemble de ces mesures atteste de la volonté des partenaires sociaux de trouver des solutions afin de pérenniser sur le long terme les régimes de retraite complémentaire.

II. ADAPTATION DES STATUTS DES INSTITUTIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AUX STATUTS TYPES

Tout au long de l'année 2015, les Conseils d'administration des institutions de retraite complémentaire ont préparé l'adaptation de leurs statuts aux nouveaux modèles adoptés par les fédérations Agirc-Arrco fin 2014. Aussi, ils ont notamment dû travailler à la composition de leurs futures instances avec un changement important puisque les Assemblées Générales disparaissent au profit de comités paritaires d'approbation des comptes.

Il s'agissait donc pour les institutions de retraite complémentaire du Groupe de leur dernière Assemblée Générale sous cette forme. L'année prochaine se tiendra à la même période un comité paritaire d'approbation des comptes composé de 40 membres, désignés par les organisations syndicales et professionnelles, comparativement à des Assemblées Générales de 300 délégués pour la CAMARCA et de 200 délégués pour AGRICA RETRAITE AGIRC. Les modifications statutaires devant conduire à la mise en place du nouveau dispositif sont soumises à l'approbation de leur Assemblées Générales extraordinaires respectives, celui-ci devant être adopté au plus tard au 1^{er} juillet 2016.

L'autre changement important réside dans l'instauration d'une répartition égalitaire au sein des Conseils d'administration. Ainsi, chaque organisation syndicale représentative disposera désormais du même nombre de sièges au Conseil d'administration. En termes de mise en œuvre, les nouvelles dispositions statutaires entreront en vigueur dès leur agrément par le Ministère.

III. LA MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE AGRICOLE

À l'issue du processus de réflexion stratégique, les institutions du Groupe AGRICA avaient décidé en décembre 2014 de réaffirmer leur ancrage agricole pour assurer leur développement et celui du Groupe en se prononçant en faveur d'un partenariat avec les acteurs de l'assurance du monde agricole à savoir la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Groupama et le Crédit Agricole.

L'année 2015 a donc été l'année de la concrétisation de l'offre agricole. D'un point de vue opérationnel, la gestion des contrats est assurée principalement par la MSA, tandis que le Crédit Agricole et Groupama assurent la commercialisation et la diffusion de cette offre auprès des entreprises. Il s'agit d'un réel réseau de distribution de proximité, qui permet de proposer un service client multicanal et un accompagnement renforcé grâce à une équipe de près de 2 800 conseillers.

L'offre agricole permet la conjugaison des atouts et spécificités des quatre partenaires et permet de proposer au monde agricole des assurances adaptées à ses problématiques au travers d'offres modulaires répondant à leur cahier des charges avec des garanties optimisées et tarifées au plus juste, tant pour des assurances complémentaires collectives en matière de santé et de prévoyance que pour des services comme notamment l'accès à des réseaux de soins optiques ou dentaires, ou encore des services d'assistance.

Par le biais de l'offre agricole, les partenaires ont ainsi formalisé, au cours de l'exercice 2015 des réponses communes à plusieurs appels d'offres et ce dès le mois de février, avec notamment l'appel d'offres des branches coopération agricole et industrie agroalimentaire pour lequel CCPMA PRÉVOYANCE a été référencée ou encore l'accord national de la production agricole où AGRI PRÉVOYANCE a été le seul assureur référencé.

IV. LA RECONNAISSANCE D'UN GROUPE PRUDENTIEL

Le groupe prudentiel est défini dans la directive Solvabilité 2 comme un ensemble d'entreprises liées, sous forme contractuelle ou autre, par des relations financières fortes et durables. L'une de ces entreprises, doit exercer effectivement, au moyen d'une coordination centralisée, une influence déterminante sur les décisions, y compris financières, des autres membres.

Concernant le Groupe AGRICA, l'ACPR a reconnu que les trois institutions de prévoyance sont indépendantes politiquement et qu'elles ne sont pas liées entre elles par des traités de réassurance, des financements directs ou subordonnés, ou encore des contrats de solidarité financière. Néanmoins, elle a souligné qu'elles partagent une marque commerciale commune et, surtout, des moyens communs au travers du GIE AGRICA GESTION. Dès lors, s'est posée pour les trois institutions la question de la reconnaissance ou non de l'existence d'un groupe prudentiel, sachant qu'une réponse négative équivaudrait à une limitation des liens existant, ce qui reviendrait pour chaque institution de prévoyance à sortir du GIE AGRICA GESTION et disposer de son propre personnel, ainsi que d'un système de gouvernance et des fonctions clés différents.

Après un examen de la question, les Conseils des trois institutions de prévoyance du Groupe, ont reconnu l'existence d'un groupe prudentiel et ont décidé unanimement de poursuivre les études sur les moyens de sa concrétisation. Pour ce faire, deux options ont été retenues : la constitution d'une société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) ou la fusion des trois institutions de prévoyance. Il a été décidé que

ces scénarios seraient étudiés afin de pouvoir communiquer à l'ACPR, au 31 mars 2016, l'hypothèse retenue, accompagnée d'un calendrier de mise en œuvre. Il convient de préciser que la constitution d'une SGAPS implique de créer une nouvelle structure qui centraliserait les pouvoirs de contrôle et de sanctions sur ses institutions de prévoyance membres, ainsi que les fonctions de gouvernance et politiques liés à Solvabilité précédemment mentionnées. La fusion des institutions de prévoyance quant à elle ne nécessiterait pas une nouvelle structure mais imposerait une évolution de l'organisation et processus de gestion actuels.

Au terme de cette période d'étude les Conseils des trois institutions de prévoyance du Groupe ont finalement décidé de reporter leur décision au 30 juin 2016 suite au courrier de l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP invitant le Groupe à exprimer sa position quant au rapprochement des institutions de retraite complémentaire.

V. CONCLUSION

Le Groupe AGRICA a été créé par la volonté des partenaires sociaux de gérer au meilleur coût et avec une haute qualité de service la retraite complémentaire des salariés agricoles et de proposer une offre paritaire pour la prévoyance, et par la suite pour la santé, et voilà près de 20 années qu'il œuvre en ce sens.

Aujourd'hui, à la veille de décisions stratégiques majeures pour le Groupe, il convient de rappeler la finalité d'AGRICA, qui est de répondre aux besoins des salariés et entrepreneurs agricoles en matière de protections sociales complémentaires en proposant une protection de qualité pour tous, tout en respectant le principe de solidarité. »

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence de remarques, il propose aux délégués de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION

Le Président invite M. GIN à donner lecture de la résolution suivante :

Première et unique résolution : approbation du rapport du Conseil d'administration :

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale Groupe AGRICA, réunie le 16 juin 2016, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté et donne quitus au Conseil d'administration. »

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence de remarques, il propose aux délégués de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6. INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

◆ Intervention de Mme Liliane BOUREL, déléguée et administrateur, au nom de FO :

« Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

Groupe AGRICA est le groupe de protection sociale professionnel paritaire du monde agricole, car il est près des réalités et des particularités de ses acteurs.

Force Ouvrière a toujours défendu la sauvegarde des intérêts des salariés et des entreprises de nos professions agricoles.

L'offre agricole que nous avons choisie de construire avec nos partenaires historiques le Crédit Agricole, Groupama et la MSA, est un des exemples qui démontre notre capacité à être réactif dans des situations de tension extrême, comme la disparition des clauses de désignation et la généralisation de la complémentaire santé, face à une concurrence impitoyable des marchés de l'assurance collective.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter des résultats qui viennent d'être présentés pour l'exercice 2015, et qui démontrent la bonne santé de nos institutions de retraite et de prévoyance malgré un contexte législatif, social et économique très compliqué et tendu.

Dans ce contexte, un des événements majeurs de 2015 aura été l'accord interprofessionnel sur les retraites, qui n'a pas reçu la signature de notre organisation. Pour FO, les conséquences de cet accord, mené sous une très forte pression politique, sont considérables pour l'architecture de l'ensemble de la retraite complémentaire. Il introduit un caractère contributif aux modalités de fonctionnement des retraites Arrco-Agirc qui n'existait pas.

L'ensemble des mesures préconisées, comme par exemple, l'allongement de la durée de cotisation et le « malus », constituent une inéquitable double peine. Celle-ci est imposée :

- ◆ aux plus de 40 % de salariés qui ne sont plus sur le marché du travail au moment où ils partent en retraite ;
- ◆ à tous les salariés qui n'auraient pas la possibilité de différer leur départ en retraite ;
- ◆ aux femmes dont le montant de retraite reste encore en moyenne inférieur de 40 % à celui des hommes (voire même de 60 % pour les femmes cadres) ;
- ◆ aux jeunes générations qui verront le niveau de leurs futures retraites baisser, compte tenu également de la baisse programmée du niveau de rendement des retraites complémentaires.

Les retraités ne seront pas épargnés et devront continuer de subir une baisse de leur pouvoir d'achat durant trois années supplémentaires.

Pour Force Ouvrière, l'ensemble de ces mesures inacceptables ne permet nullement aux régimes de retrouver un équilibre financier. La volonté de mutualisation des réserves des deux régimes ne peut conduire qu'à une nouvelle baisse des retraites. Seuls les salariés et retraités paieront !

L'objectif de mise en place d'un régime universel n'aboutira qu'à tirer les prestations de retraite vers le bas en aggravant les inégalités sociales. Notre organisation sera particulièrement attentive à ces inégalités que nous retrouverons malheureusement dans les dossiers que vont nous présenter les bénéficiaires à l'action sociale de nos institutions. C'est pourquoi notre action sociale doit prolonger et compléter les prestations de retraite et de prévoyance, en apportant des réponses concrètes et rapides à nos ressortissants, sous forme d'aides financières directes, mais aussi par son soutien et son investissement dans des projets à forte valeur ajoutée sociale.

Nos institutions de retraite complémentaire ont une longue histoire, parsemée d'étapes plus ou moins difficiles. Une étape supplémentaire s'annonce avec le courrier en date du 15 mars 2016 émanant de l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP, et par lequel cette instance demande au Groupe AGRICA de la fixer sur sa situation au regard du schéma cible fixé par l'accord des partenaires sociaux de 2013. Notre conseil doit donc communiquer une réponse à l'instance de coordination avant le 30 juin 2016.

Pour Force Ouvrière, cette décision ne peut se prendre sans avoir fait le choix d'une structure contrainte et définie par l'ACPR sur nos institutions de prévoyance. Les avantages ou inconvénients de construire une SGAPS ou fusionner nos institutions de prévoyance ne sont pas encore clairement appréhendés au travers des échanges que nous avons eus au sein de notre conseil sur ces sujets cruciaux. Un certain nombre de questions n'ont pas encore reçu de réponse.

Cette décision va engager l'avenir et la pérennité de notre Groupe car, sans parler de nos institutions de prévoyance, une éventuelle décision pour engager un rapprochement de ses institutions de retraite complémentaire vers un autre GPS, de façon à contribuer aux objectifs d'efficacité de la retraite complémentaire, ne serait, bien évidemment, pas sans conséquence sur le schéma de la configuration actuelle du Groupe.

Plusieurs projections sont possibles, mais nous ne pouvons les intégrer dans une réflexion réaliste que si nous sommes en possession de toutes les données.

Force Ouvrière défendra toutes remises en cause de notre système de Sécurité sociale, de nos systèmes de retraites et, toute tentative de démantèlement de notre protection sociale agricole !

Force Ouvrière n'oublie pas le devenir de l'ensemble des salariés de notre Groupe, que nous remercions pour sa constante implication dans les activités du Groupe, dans un contexte que nous comprenons difficile.

Force Ouvrière appelle à voter favorablement à l'unique résolution.

Je vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de M. Jean-Maurice PAUL, délégué et administrateur, au nom de la CFTC :

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs,

Notre intervention portera sur le Groupe AGRICA et notre réflexion à propos de son avenir.

L'an dernier, à cette même tribune, nous évoquions déjà l'avenir d'AGRICA. Nous évoquions l'unité des partenaires sociaux, en choisissant l'offre agricole dans une logique gagnant-gagnant, pour apporter des réponses communes au plus près des exigences formulées par les partenaires sociaux. Nous relevions qu'AGRICA occuperait un rôle majeur dans ce dispositif, c'est-à-dire l'assureur pour nos clients actuels et futurs.

Il est important de noter que les résultats obtenus dans ce domaine permettent d'affirmer que nous avons pris la bonne décision, même s'il ne faut pas relâcher nos efforts et continuer à travailler collectivement.

Pour la gestion de la retraite complémentaire, nous étions dans une logique de maintien de cette activité, eu égard aux termes de l'accord du 13 mars 2013 reconnaissant les performances des GPS comme le nôtre. Depuis, des événements nouveaux ont vu le jour : l'intervention de l'ACPR pour la constitution d'un groupe prudentiel, et la demande écrite de l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP, nous interrogeant sur l'avenir de nos deux IRC dans le cadre de la mise en œuvre d'un régime unifié.

Sur le premier point, nous avons exprimé notre choix en faveur de la fusion des trois IP, notamment pour des questions de simplification, d'efficacité et de réduction des coûts. Si nous étions amenés à modifier notre position, cela ne pourra se faire sans la consultation de nos instances confédérales et fédérales.

Quoi qu'il en soit, il est hors de question de « céder » le secteur d'activité Assurances de Personnes à des assureurs chez lesquels la gestion ne serait plus paritaire. Nous rappelons que les trois institutions de prévoyance du Groupe sont l'œuvre des partenaires sociaux de l'agriculture. Elles ont pour vocation de servir les salariés des entreprises du monde agricole, et d'être gérées paritaire, dans le cadre d'un groupe paritaire où nous devons conserver nos spécificités et un pouvoir de décision au service de nos ressortissants.

Par ailleurs, si nous apportons une réponse à l'Agirc-Arrco-CTIP, nous demandons à travailler sereinement sur plusieurs scénarios de rapprochement des institutions de retraite complémentaire vers un autre groupe, ou l'Alliance Pro, en examinant tout particulièrement :

- ◆ *le respect de l'identité agricole ;*
- ◆ *la poursuite du dialogue social au sein du secteur agricole ;*
- ◆ *la place et le respect des familles syndicales et professionnelles au sein de la gouvernance du GPS ;*
- ◆ *la place de nos institutions dans l'organisation du Groupe ;*
- ◆ *la qualité de service et la performance ;*
- ◆ *le modèle économique ;*
- ◆ *la situation du personnel ;*

- ◆ les relations avec nos actuels partenaires, et notamment avec la MSA pour le guichet unique ;
- ◆ la situation d'AGRIC A Épargne.

En conséquence, la CFTC demande la mise en place d'un cahier des charges fixant nos exigences dans le cas d'une hypothèse de rapprochement en direction de différents groupes. Elle demande en particuliers la réouverture du dossier Alliance Pro, car le contenu du dossier présenté à l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP fait état d'évolutions positives qu'il serait intéressant d'examiner.

Au-delà de la solution que nous pourrions trouver pour le devenir du Groupe, nous souhaitons que la situation du personnel soit examinée avec la plus grande attention.

En conclusion, la CFTC n'est pas favorable à la séparation des activités retraite complémentaire et assurances de personnes. Elle n'envisage pas une gestion centralisée de la retraite complémentaire par le futur régime unifié à compter du 1^{er} janvier 2019. À cet égard, les partenaires sociaux signataires des derniers accords ont décidé de la mise en place d'un pilotage efficace des régimes, en maintenant des institutions de retraite complémentaire au sein de chaque GPS.

En ce qui concerne les rapports de gestion, nous n'avons pas d'observations particulières car nous sommes déjà intervenus dans les différentes Assemblées Générales des institutions du Groupe. Néanmoins, nous voulons souligner les bons résultats obtenus pour l'ensemble des activités du Groupe, et notamment pour la qualité de service. Aussi, nous tenons à remercier l'équipe de direction et l'ensemble des salariés pour leur investissement et l'excellent travail accompli.

Nous vous invitons à vous prononcer en faveur de la résolution proposée.

Je vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de M. François SERPAUD, délégué et administrateur, au nom de CFE-CGC :

« Monsieur le Président,

Monsieur le directeur général,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

2019 s'ouvre à nous, à la fois si loin et déjà si près. L'accord sur les retraites nous contraint au régime unifié. Pour la CFE-CGC les questions restent nombreuses et les problèmes restent posés.

L'incertitude des échéances électorales majeures de 2017, et les résultats qui en découleront, seront sans doute de nature à remettre à nouveau en cause l'avenir de nos retraites.

Or pour la CFE-CGC, il nous faut en effet donner tout son sens au paritarisme, plus que jamais dans un univers aux contours économiques incertains.

L'an dernier, je démarrais mon intervention, par ces mots :

« L'année 2014 a vu l'aboutissement de la réflexion stratégique permettant de préserver l'indépendance et le caractère agricole du Groupe... ».

Que dire alors de l'année 2015 et de ce début d'année 2016, puisque c'est bien de cette actualité dont il nous faut parler !

J'aurai pu choisir les mêmes mots, mais sans doute pas dans leur conclusion.

Car force est de constater que les événements se sont précipités, mettant en lumière les attaques en règle, venant de toute part, contre le paritarisme et ce modèle social qui nous est propre, qui a toujours su montrer sa capacité à s'adapter pour travailler au bien commun, n'en déplaise à ceux qui sont prompts à condamner le syndicalisme français.

La CFE-CGC ne saurait accepter de sacrifier ce modèle sur l'autel de la rentabilité et de l'enrichissement de quelques-uns, au détriment de tous.

Notre monde devient de plus en plus irrationnel. La croissance et le développement ne portent plus l'idée du bonheur et de la sécurité. Au contraire, tout se passe comme si le progrès collectif était assuré par une régression des individus.

Nous sommes pleinement convaincus que le paritarisme n'est pas démodé ou archaïque. Il est de bon ton, par les temps qui courent, de faire porter aux organisations syndicales tous les maux dont souffre notre pays. C'est oublier un peu rapidement le travail effectué par les partenaires sociaux. Il prend tout son sens dans la protection sociale agricole au sens large.

Nous ne sommes pas arc-boutés pour défendre un modèle social qui aurait fait son temps, mais nous sommes là pour prouver que cette protection sociale a encore un bel avenir devant elle, en résistant aux chants des sirènes d'une économie qui privilégie l'individuel au détriment du collectif.

Ainsi, la pression exercée par les tutelles ne saurait nous détourner de notre objectif : préserver notre Groupe tant avec ses institutions de prévoyance qu'avec ses institutions de retraite complémentaire.

Pour la CFE-CGC, garantir l'avenir du Groupe AGRICA, c'est préserver l'avenir de toute la protection sociale agricole et l'avenir de tous les salariés de notre Groupe.

Pour la CFE-CGC, défendre le Groupe AGRICA, c'est défendre des acteurs qui jouent un rôle social dans des territoires ruraux si souvent délaissés par les administrations et les pouvoirs publics.

Pour la CFE-CGC, défendre le Groupe AGRICA, c'est maintenir une action sociale reconnue, au service des plus démunis d'entre nous.

Soyons responsables, innovants et courageux ! Toutes les familles ont le devoir d'assumer leurs responsabilités et de respecter les engagements pris lors de la création de l'offre agricole, pour préserver ce qu'elles ont créé et maintenir un groupe à l'identité agricole et rural affirmé, en capacité de s'adapter et d'apporter un service de qualité.

La CFE-CGC affirme sa volonté de maintenir un Groupe AGRICA dans son intégrité.

Redonner du sens et des perspectives, pour la CFE-CGC, c'est se battre pour une juste rémunération, un partage équitable de la valeur ajoutée et l'arrêt du nivellement par le bas. Pour cela, nous défendons un modèle social basé sur la rétribution des contributions, sans discrimination pour les bénéficiaires.

Redonner du sens et des perspectives, telle est la volonté de la CFE-CGC, afin de travailler à la concrétisation d'un véritable progrès social agricole, grâce au Groupe AGRICA.

Pour contribuer à l'avenir de notre groupe de protection sociale, votre Groupe AGRICA, la CFE-CGC prendra toutes ses responsabilités.

Les administrateurs CFE-CGC saluent le travail de tous les salariés du Groupe AGRICA et tiennent à leur témoigner leur soutien dans ces moments difficiles.

La CFE-CGC appelle à voter l'unique résolution présentée.

Monsieur le Président, Monsieur le directeur général, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de M. Joël COLPIN, délégué et administrateur, au nom de la FNAF-CGT :

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs les directeurs,

J'ai oublié une personnalité dans ma formule de politesse, qui nous fait l'honneur d'assister à nos Assemblées Générales, et dont la présence revêt aujourd'hui une importance capitale. Comment l'appeler : collègue, patron, ou nos représentants ? Vous l'avez compris je parle des représentants du GIE Agirc-Arrco. J'insiste, car je souhaite qu'ils soient nos porte-paroles dans les hautes sphères.

En 1947, le secteur interprofessionnel a signé un accord de retraite pour les cadres. Déjà, l'agriculture ne comptait pas. C'est en 1952 que les cadres de la production agricole se sont dotés d'une convention collective de retraite et de prévoyance. Un régime de retraite supplémentaire a depuis été mis en place et les prestations ont été améliorées.

En 1996, dans le cadre du régime Agirc obligatoire, le secteur professionnel a décidé du regroupement de toutes ces institutions de retraite et de prévoyance avec un GIE de moyen pour l'ensemble des caisses agricoles. Aujourd'hui nous devons faire face à deux problématiques :

- ◆ la première : mettre en place un groupe prudentiel pour les institutions de prévoyance suivant les recommandations de l'ACPR ;
- ◆ la deuxième : répondre à un courrier quelque peu comminatoire du GIE et du CTIP nous sollicitant pour désigner un GPS qui pourrait nous accueillir demain.

En 1996, AGRICA : Association de Gestion pour le compte des institutions complémentaires agricoles. En 2016, demain, AGRICA : Association Gestionnaire Responsable intégrant un collectif Anonyme. 1996-2016, 20 ans.

Mourir à 20 ans pourquoi ? Qu'avons-nous fait pour mériter cela ? Notre gestion est excellente, les contrats d'objectifs réalisés de hautes mains...

Mourir à 20 ans, pourquoi ? Après la consolidation des effectifs au fil des années, après avoir rendu obligatoires les adhésions des nouvelles entreprises aux IRC d'AGRICA, après avoir obtenu plusieurs clauses de respiration démontrant l'attachement des partenaires sociaux à AGRICA...

Mourir à 20 ans, pourquoi ? Est-ce parce que nous avons effectué les reconstitutions de carrières, sans financement du GIE contrairement aux autres GPS ?

Mourir à 20 ans. Est-ce notre lien avec notre régime de base, la MSA, un guichet unique, avec des adresses de proximité, qui fait envie ?

Mourir à 20 ans. Pourquoi le secteur agricole n'aurait pas le droit d'exister ?

Notre fédération CGT rappelle son attachement à un groupe de protection sociale de dimension professionnelle, qui contribue à la cohésion des salariés des professions agricoles, prenant en compte les réalités, les spécificités et les acquis de ce secteur.

La CGT entend mettre autant d'énergie à combattre ces objectifs que nous en avons mis à combattre l'interprofessionnalisation du Groupe AGRICA.

Les tableaux de bords du GIE démontrent très clairement, sans discussion possible, l'excellence de la gestion du Groupe sur les retraites : le coût par dossier, mais aussi le recouvrement des cotisations près de 10 % supérieur à la moyenne ; l'audit du GIE a bien été obligé d'en convenir. Rejoindre un autre groupe se traduirait automatiquement par une augmentation des coûts de gestion, ce qui est contraire au but recherché. Les liens avec la MSA permettent en effet une simplification pour les salariés, mais aussi pour les employeurs, avec un seul bordereau d'appel de cotisation.

Nous ne baisserons pas les bras : un groupe de protection sociale agricole doit perdurer.

Pourquoi nous enterrer en pleine force de l'âge alors qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour améliorer le service rendu à nos ressortissants ? Les institutions de retraite font partie intégrante de la couverture sociale agricole, elles doivent rester chez AGRICA.

Sur la prévoyance, de nouvelles propositions se font jour, nous nous en félicitons, mais ne soyons pas dupes, nous l'avons dit dans nos interventions ces derniers jours, nous n'accepterons pas que la couverture santé et prévoyance de nos salariés finisse dans l'escarcelle de nos cousins du Crédit Agricole et de Groupama. Pourtant, il y a déjà quelque temps que Cerise garde ses noyaux pour elle.

Un mot sur la loi travail. Ce texte aura un effet contraire au but recherché, à savoir permettre l'amélioration de l'emploi par la libéralisation de la réglementation du travail. Déréglementer le temps de travail et la compensation des heures supplémentaires ne peut mener qu'à de la concurrence déloyale et à l'écroulement de pans entiers de l'activité. Avec en plus, dans certains secteurs, un réel retour à l'esclavage pour assurer une rentabilité.

Ce raisonnement de l'inversion des normes va être, s'il était voté, totalement ingérable et fera, n'en doutons pas, naître des idées à certains. Un exemple : pourquoi une entreprise ne proposerait pas à ses salariés de prendre en charge la totalité de leurs cotisations santé ? Pour la retraite, avec les informations alarmantes qui circulent, je vois bien un chef d'entreprises proposer une retraite par capitalisation avec les cotisations de la retraite complémentaire.

Je sais on n'en est pas là, mais quand on met le doigt, on se fait bouffer le bras.

Une chose me réjouit tout de même car, si on en arrive là, une source d'économie importante se fera jour ; si les lois se font dans les entreprises, les députés deviennent inutiles et l'économie de leurs 577 salaires permettra sans aucun doute une relance de la consommation.

Le personnel d'AGRICA, depuis plusieurs mois, est perturbé par les péripéties des institutions. Que se passe-t-il ? Que vont-ils devenir ? Y a-t-il un avenir ? Malgré ces incertitudes ils ne baissent pas les bras, et il est plus que nécessaire de les remercier pour le travail accompli dans cette ambiance délétaire.

Le mieux viendra du résultat des débats du Conseil d'administration, quand il confirmera le maintien du Groupe AGRICA.

Au nom de la CGT, je vous invite à voter les résolutions.

Je vous remercie de votre attention et souhaite avoir été entendu. »

◆ Intervention de M. Emmanuel DELÉTOILE, délégué et administrateur, au nom de la FGA-CFDT :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administrateurs, délégués et invités,

C'est bien évidemment l'avenir de notre Groupe qui est au cœur de nos préoccupations. Cependant, 2015 a été riche d'actualités (accord national sur les retraites complémentaires, modification des statuts des institutions de retraite complémentaire, mise en œuvre de l'offre agricole), actualités qui méritent que la FGA-CFDT y revienne rapidement.

Concernant l'accord du 30 octobre 2015, tout d'abord, il a permis de sauvegarder, de sauver même, les retraites complémentaires des salariés du privé. Les 10 %, les 10 % me direz-vous ! Quels 10 % ? Ceux du mensonge, la fameuse prétendue baisse de 10 % des pensions due au coefficient de minoration ? 10 % d'une retraite complémentaire feront toujours en réalité autour de 3 % de la pension totale. Les seuls 10 % qui vaillent sont ceux de la baisse prévisible des retraites qui serait intervenue rapidement à défaut d'accord. Nous nous félicitons également de la décision prise d'unifier les régimes cadres et non cadres à l'horizon 2019. Le statut, le métier de cadre ne se résume pas à une cotisation à une caisse spécifique, ce serait faire injure aux cadres que de le penser.

Pour rester sur le terrain de la retraite complémentaire, la FGA-CFDT a validé les modifications statutaires des IRC. Nous avons ainsi accepté une répartition égalitaire entre organisations syndicales alors même que nous sommes porteurs d'une répartition proportionnelle à la représentativité de chacun. C'est cela aussi le paritarisme, une recherche de compromis, dans l'intérêt bien compris du collectif, et pas seulement dans son intérêt propre. J'y reviendrai quand nous aborderons l'avenir du Groupe. Concernant les comités d'approbation des comptes, qui se substitueront aux Assemblées Générales, il nous appartiendra de leur donner toute leur importance par des nominations de membres régulièrement formés.

Je finirai ce rapide balayage de l'actualité par la mise en œuvre de l'offre agricole. 2015 a été l'année de la concrétisation du partenariat avec la MSA pour la gestion des offres, et avec Groupama et le Crédit Agricole pour leur commercialisation et leur diffusion. Accord national de la production agricole, branche coopération, complémentaires santé dans les caisses de Crédit Agricole, les exemples ne manquent pas pour attester de la réussite de ce projet, malgré, ça ou là, quelques couacs... C'est sans doute l'occasion de rappeler que ce partenariat n'est pas « on vend de l'assurance ensemble » mais bien « on travaille ensemble, au sein de NOTRE groupe de protection sociale commun afin de proposer au monde agricole des offres de qualité ». Pour nous ce partenariat scellait, et scelle toujours, l'unité des familles au sein d'une maison commune, d'un GPS commun, AGRICA.

J'en arrive à l'avenir du Groupe. Une remarque liminaire tout d'abord : AGRICA n'est pas « à feu et à sang », est bien géré, rentable, en ordre de marche, mais il est bien normal que les salariés soient inquiets et préoccupés quant à leur avenir. À nous de leur donner la visibilité qu'ils sont en droit d'attendre. Et nous pouvons, nous pouvons ENCORE, décider nous-même de notre devenir, et il nous appartient de le faire avant que l'on ne décide pour nous !

Avant de rentrer dans le détail des problématiques et des diverses solutions envisageables, je peux résumer notre position en une seule courte phrase ou chaque mot compte : la FGA-CFDT réaffirme ici et maintenant sa volonté d'un groupe de protection sociale UNI, avec l'ENSEMBLE des FAMILLES professionnelles et des INSTITUTIONS qui le compose actuellement. Une fois ceci affirmé, tout est envisageable pour nous quant aux chemins à prendre.

Il nous est demandé de répondre de façon concomitante, pour la fin du mois à deux problématiques. Quelle structuration de notre prévoyance demain, entre une SGAPS et la fusion de nos IP ? Et, concernant nos institutions de retraites complémentaires, d'« exprimer avant le 30 juin 2016 la voie choisie pour s'engager dans un rapprochement de nos IRC avec celles d'un autre GPS ». Cette phrase, c'est celle de la lettre Arrco-Agirc-CTIP du 15 mars 2016. Au mot près ! La question même complexifie, pour le moins, la possibilité pour AGRICA de rester dans sa configuration actuelle.

C'est illusoire et dangereux de jouer à croire que la seule solution qui vaille serait de rester seul, et particulièrement machiavélique et irresponsable de le faire croire aux salariés.

Notre choix va impacter notre secteur tout entier, service, transformation et production agricole, consolidant ou fragilisant par ailleurs notre Sécurité sociale du monde agricole. Si nous étudions un rapprochement avec un autre GPS, n'ayons comme seuls deux prismes que l'intérêt des adhérents et celui des participants, et une attention constante envers les salariés du Groupe. La volonté de la FGA-CFDT est de demeurer un GPS. La réponse aux fédérations peut, et pour nous doit, s'exprimer à la fin du mois. À défaut il conviendrait de demander un report pour répondre aux DEUX questions ! Le second semestre pourrait être consacré à l'étude et au choix du GPS vers lequel nous pourrions nous rapprocher. À ce sujet, la FGA-CFDT souhaite que la future étude englobe tous les groupes de nature à satisfaire à la demande des fédérations, y compris le groupe multiprofessionnel.

La FGA-CFDT est ouverte à TOUS les scénarios et montages juridiques si l'unité du Groupe et la qualité du service rendu sont préservées. Ainsi, nous comprenons la volonté du collège employeurs (comprenant deux assureurs) de disposer demain d'un certain degré d'autonomie dans le pilotage de la prévoyance, pour ne pas dire d'une autonomie certaine. À ce même collège d'entendre notre volonté de nous inscrire dans le cadre des groupements de protection sociale.

Dans le paritarisme, il faut sans cesse s'attacher à comprendre la problématique de l'autre et essayer de trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties. Nous y sommes prêts, sous réserve que nous soyons tous animés de la même volonté.

Nous voulons pour finir remercier très chaleureusement l'ensemble du personnel du Groupe qui, encore en 2015 et malgré les incertitudes que je viens d'évoquer, a su œuvrer avec une efficacité et un dynamisme remarquable. Pour nos choix à venir, ils seront constamment au cœur de nos réflexions.

Je vous invite à voter pour la résolution et vous remercie de votre attention. »

◆ **Intervention de M. Gilbert KEROMNES, délégué et administrateur, au nom du collège des adhérents :**

« Monsieur le Président,

Monsieur le directeur,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Lors de la précédente Assemblée Générale, notre intervention portait principalement sur l'offre agricole, sur son articulation, et sur ses premiers pas. Une année plus tard, même si certains éléments restent encore à parfaire dans une démarche continue de progrès, ce partenariat avec les acteurs du monde agricole que sont la MSA, Groupama et le Crédit Agricole, a déjà permis à AGRICA de remporter plusieurs appels d'offres, comme notamment le référencement en AGRIC PRÉVOYANCE pour l'accord national de production agricole, ou encore en CCPMA PRÉVOYANCE pour l'accord des branches coopération agricole et industrie agroalimentaire. Nous ne pouvons bien entendu que nous féliciter de ces succès, mais nous gardons à l'esprit les responsabilités qu'ils induisent. Aussi, le collège employeurs sera tout particulièrement vigilant sur la qualité du service et de la gestion, qui se devront d'être irréprochables, en adéquation avec les attentes et les besoins des salariés et des entreprises du monde agricole, à la hauteur de nos engagements et de la confiance que les partenaires sociaux ont accordée à notre Groupe.

Cette année aura également été marquée par la réflexion sur la constitution d'un groupe prudentiel selon les exigences de la directive Solvabilité 2. Le choix entre la constitution d'une société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) et la fusion des trois institutions de prévoyance est délicat et a demandé d'approfondir les études et les débats. De plus, l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP a invité le Groupe à exprimer sa position quant au rapprochement de ses institutions de retraite complémentaire. Considérant que ces deux questions ne pouvaient être dissociées, et que l'avenir de notre Groupe agricole, dans sa structuration et sa gouvernance, ne pouvait qu'être traité et apprécié globalement, les administrateurs ont décidé de reporter la décision à la fin de ce mois de juin. Le collège employeurs s'attachera à ce que la meilleure solution soit dégagée quant à l'avenir d'AGRICA, sa vocation agricole et son caractère professionnel, le tout contribuant à l'unité du monde agricole.

Je voudrais également remercier l'ensemble de la direction et du personnel d'AGRICA pour leur engagement, leur dévouement, et surtout, dans ces périodes un peu perturbées, pour la charge de travail supplémentaire qui leur est demandée, mais on peut leur faire confiance dans ce sens-là.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je vous remercie de votre attention, et vous invite à voter la résolution qui vous a été présentée. »

◆ **Intervention de M. Claude COCHONNEAU, délégué et administrateur, au nom de la FNSEA :**

« Monsieur le Président,

Monsieur le directeur,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Je souscris tout à fait à la déclaration qui a été faite par le collège des employeurs, mais malgré tout, je voulais affirmer un certain nombre de choses au nom de la FNSEA.

Tout d'abord, nous pouvons nous féliciter de l'activité globale du Groupe, qui est en croissance, et de son fonctionnement globalement satisfaisant.

Sur les retraites, nos délais de paiement sont dans la moyenne, si ce n'est mieux. Alors évidemment il arrive parfois qu'un dossier remonte et fasse penser que la maison est en péril et que la situation est catastrophique, mais on parle plus souvent des trains qui déraillent que de ceux qui arrivent à l'heure, et quand on se regarde on se désole mais quand on se compare aux autres, on se console. De ce point de vue-là, nous estimons que nous pouvons être satisfaits.

Au niveau de la prévoyance, nous pouvons aussi nous satisfaire des bons résultats de nos trois institutions. Vous ne serez pas surpris si je félicite tout particulièrement AGRIC PRÉVOYANCE, quand on voit le chemin parcouru en deux ans. Il faut saluer les efforts qui ont été faits, les choix courageux et douloureux, qui portent leurs fruits aujourd'hui. Beaucoup de reproches ont été adressés par les employeurs, mais on peut désormais se satisfaire du résultat.

Concernant l'avenir du Groupe, quelques mots sur l'offre agricole, qui a constitué un des sujets les plus importants de l'année 2015. Malgré des débuts un peu difficiles, il s'agit là d'un bel exemple de réalisation commune, démontrant les résultats qu'il est possible de réaliser lorsque l'on travaille en bonne intelligence. Certes, il reste quelques difficultés de mise en œuvre, et il faut être vigilant, mais malgré tout le résultat est probant.

Ces exemples, prouvant que « quand on veut, on peut » m'amènent à inciter, au nom de la FNSEA, à ne pas être frileux, timide, mais plutôt à définir ensemble les meilleurs choix pour nos mandants, et agissons. Les théories de l'Agirc, de l'Arrco, de l'ACPR sont très légitimes mais notre expérience, nos résultats, la satisfaction de nos mandants, le sont tout autant, et l'ambiance générale doit être prise en compte au même titre que les chiffres.

Pour conclure, vous pouvez compter sur la FNSEA pour peser de tout son poids en faveur du projet de groupe agricole, qu'elle porte depuis le début de la réflexion. De plus, nous avons, depuis hier, la quasi-certitude que les problématiques assurantielles seront bien portées par nos deux assureurs. Cependant, dans la composition d'AGRICA, il n'y a pas que des assureurs, et d'autres composantes du Groupe portent des projets plus larges que les problèmes de retraite ou d'assurance uniquement. Pour nous, la FNSEA, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là, nous sommes bien au sein du Groupe AGRICA dans une logique de branche, et cela dépasse donc largement les problématiques que je viens d'évoquer.

Notre Groupe est donc composite mais il répond à la logique d'un secteur important pour le pays, qu'est l'agriculture, ce qui n'est pas négligeable, et ce à bien des égards. Nous affirmons, au sein de la FNSEA, que le Groupe AGRICA est légitime pour assurer les missions qui sont les siennes. La FNSEA sera donc vigilante sur ces objectifs et sera exigeante sur la gouvernance de ce groupe dans cette ambition.

Je vous remercie de votre attention. »

7. DÉBAT

Le Président demande alors aux délégués s'ils souhaitent intervenir.

En l'absence de demande d'intervention, le Président propose de passer au vote de la résolution.

8. OPÉRATION DE VOTE DE LA RÉOLUTION

Le Président indique qu'en application de l'article 9.2.2 des statuts de Groupe AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire délibère à la majorité des suffrages valablement exprimée, tous collègues confondus, le scrutin étant à main levée sauf décision contraire d'une majorité de délégués.

Il rappelle que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- ◆ pour CAMARCA, 11 voix par délégué ;
- ◆ pour AGRICA RETRAITE AGIRC, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour CCPMA PRÉVOYANCE, 3 voix par délégué ;
- ◆ pour CPCEA, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour AGRI PRÉVOYANCE, 2 voix par délégué.

Le vote fait apparaître les résultats suivants :

PREMIÈRE ET UNIQUE RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR	456 voix
ABSTENTION	0 voix
CONTRE	0 voix

Le rapport du Conseil d'administration de Groupe AGRICA est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire. Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Avant de clôturer l'Assemblée, le Président informe les délégués que M. Denis LONGERON, ancien Président de Groupe AGRICA, a décidé de mettre fin à ses mandats au 30 juin 2016.

Il retrace en quelques phrases le parcours de M. LONGERON, au Crédit agricole de Franche-Comté puis au sein du Groupe AGRICA, comme délégué syndical CFDT, administrateur, Président et Vice-président de différentes institutions. Ayant étroitement collaboré avec lui dans l'exercice de ces fonctions, il souligne son sens du collectif et du progrès. Il le remercie chaleureusement pour sa disponibilité, sa motivation et son engagement durant tous les mandats exercés au sein du Groupe.

Il leur rappelle également qu'un déjeuner leur est servi à 12h30 et qu'il sera suivi à 14h30 d'un colloque portant sur « Le travail à l'ère du digital : entre défis et réinvention ».

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les délégués et lève la séance de l'Assemblée Générale ordinaire de Groupe AGRICA à 12h30.

Guy CHÂTEAU

Président du Conseil d'administration

Pascal LEFEUVRE

Vice-président du Conseil d'administration



Notes



Notes



Notes

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01

www.groupagric.com